



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

27 OCT. 2022

Abidjan, le

Décision n° 007912 /ANAC/DTA/DSNAA portant adoption de l'amendement n°2, édition n°2, du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume II : Gestion du trafic aérien (ATM)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, ANAC ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** la décision n° 00006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA Relative à l'amendement n° 1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la Navigation Aérienne, « RACI 5111 »
- Sur** proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile,

DECIDE :

Article 1 : Objet

Est adopté l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne, référencé, « GUID-ANS-5111 » volume II : Gestion du trafic aérien (ATM).

Article 2 : Portée

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume II : Gestion du trafic aérien (ATM) porte sur :

- a) le changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;
- b) la division du RACI 5111 (GUID ANS 5111) en sept (07) volumes distincts : un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) ;
- c) le changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents « PROC-ORG-1500 » ;
- d) l'insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel ;
- e) l'insertion de précisions sur le contenu des procédures ATM à intégrer dans le manuel d'exploitation.

Article 3 : Domaine d'application

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 Volume II : Gestion du trafic aérien (ATM) s'applique à tous les fournisseurs de services en charge de la gestion du trafic aérien.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment, la décision n°00006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA du 31 octobre 2019 relative à l'amendement n°1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la Navigation Aérienne « RACI 5111 ». Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature.



Sinaly SILUE

P.J.: Amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume II : Gestion du trafic aérien (ATM).

Ampliations :

- DSNAA
- DSSC
- SDIDN (Q-Pulse et Site web ANAC)
- Prestataires de services



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-ANS-5111 Volume II

**GUIDE D'ELABORATION DU
MANUEL D'EXPLOITATION DES
FOURNISSEURS DE SERVICES DE
LA NAVIGATION AERIENNE**

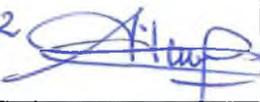
« GUID-ANS-5111 »

**VOLUME II : GESTION DU TRAFIC
AERIEN (ATM)**

Deuxième édition – juillet 2022

Adopté et publié sous l'autorité du Directeur Général

PAGE DE VALIDATION

| | NOMS ET PRENOMS | FONCTION | VISA/DATE |
|-------------|----------------------|---|---|
| REDACTION | TRAORE Ariel | Inspecteur ATM/SAR | 25/07/22  |
| | ASSIELOU Yara Joseph | Chef Service ATM/SAR | 25-07-2022  |
| | SANOGO Adama | Chef du BECSAR | 25/07/2022  |
| | GNASSOU Sandrine | Sous-Directeur de la Circulation Aérienne et des Télécommunications Aéronautiques | 25/07/2022  |
| VALIDATION | Konan KOFFI | Président du Comité de Travail relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile | 22/09/2022  Président du Comité de Travail Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile |
| APPROBATION | Sinaly SILUE | Directeur Général |  27 OCT. 2022 |

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

| Pages | Édition | Date d'édition | Amendement | Date d'amendement |
|-------|---------|----------------|------------|-------------------|
| 0 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| i | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| ii | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| iii | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| iv | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| v | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| vi | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| vii | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| viii | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| ix | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 1-1 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 1-2 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 1-3 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 2-1 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 2-2 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 3-1 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| 4-1 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |
| AN1-1 | 2 | 25/07/2022 | 2 | 25/07/2022 |

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

TABLEAU DES AMENDEMENTS

| Amendements | Objet | Date |
|---------------------------------|---|--|
| 0 (1 ^{ère} Edition) | Création du document | - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application - 23/01/2018 - 23/01/2018 - 01/01/2020 |
| 1 (1 ^{ère} édition) | Intégration de l'exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à l'usage des fournisseurs de services fourni dans le document OACI Doc 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments | - 31/10/2019 - 31/10/2019 - 01/01/2020 |
| 2 (2 ^{ème} édition) | <p><i>Cet amendement porte sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;</i> b) <i>division du GUID ANS 5111 en sept volumes, un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR)</i> c) <i>changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500</i> d) <i>insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel</i> e) <i>insertion de précisions sur le contenu des procédures ATM à intégrer dans le manuel d'exploitation – domaine ATM</i> <p><i>Ce volume II concerne le Sous-domaine Gestion du Trafic Aérien (ATM).</i></p> | 27 OCT. 2022 27 OCT. 2022 27 OCT. 2022 |

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

LISTE DE DIFFUSION

| Code | Direction/Sous-Direction/Services | Support de diffusion | |
|--|--|----------------------|-----------|
| | | Papier | Numérique |
| ANAC | | | |
| DG | Directeur Général | | X |
| DSSC | Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité | | X |
| DSNAA | Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports | | X |
| DTA | Direction du Transport Aérien | X | X |
| SDIDN | Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique | | X |
| FOURNISSEURS DE SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE | | | |
| ASECNA | Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar | | X |
| RSC | Centre Secondaire de Sauvetage d'Abidjan | | X |
| SODEXAM | Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique | | X |

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

| Numéro | Titre du document | Date, édition |
|--------|---|---------------|
| 01 | Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Services de la Circulation Aérienne « RACI 5005 » | |
| 02 | Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Recherches et sauvetage « RACI 5006 » | |
| 03 | Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Télécommunications Aéronautiques « RACI 5004 » - Volume 2 « Procédures de Télécommunication » | |
| 04 | Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Procédures pour la Gestion du Trafic aérien « RACI 5008 » | |
| 05 | Guide relatif à l'établissement des procédures d'urgence des services de la circulation aérienne « GUID-ANS-5147 » | |
| 06 | Doc OACI 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments - 1ère édition 2018 | |
| 07 | Manuel de planification des services de la circulation aérienne (ATSPM) -1ère édition 1984 (Doc 9426) | |
| 08 | Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation (Doc 8335) | |

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

TABLE DES MATIERES

| | PAGE |
|---|--------------|
| PAGE DE VALIDATION | 0 |
| LISTE DES PAGES EFFECTIVES..... | I |
| INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS | II |
| TABLEAU DES AMENDEMENTS..... | III |
| TABLEAU DES RECTIFICATIFS | IV |
| LISTE DE DIFFUSION..... | V |
| LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE | VI |
| TABLE DES MATIERES..... | VII |
| ABREVIATIONS ET SIGLES..... | VIII |
| CHAPITRE 1 INTRODUCTION..... | 1-1 |
| 1.1 Objet..... | 1-1 |
| 1.2 Champ d'application | 1-1 |
| 1.3 Contexte..... | 1-1 |
| 1.4 Acceptation/Approbation du manuel d'exploitation du fournisseur de services de la circulation aérienne | 1-2 |
| 1.5 Structure du guide | 1-2 |
| CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTURE TYPE | 2-1 |
| 2.1. Méthode d'élaboration du manuel d'exploitation | 2-1 |
| 2.1.1. Identification du référentiel réglementaire applicable à la fourniture des services de la navigation aérienne | 2-1 |
| 2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à son activité..... | 2-1 |
| 2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation | 2-1 |
| 2.2. Structure type du manuel d'exploitation..... | 2-2 |
| CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE – SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE | 3-1 |
| CHAPITRE 4 : MISE A JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION | 4-1 |
| ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE | AN1-1 |



| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

ABREVIATIONS ET SIGLES

| Acronymes | Définition |
|-----------|--|
| AIM | Gestion de l'information aéronautique |
| ANAC | Autorité Nationale de l'Aviation Civile |
| ANS | Services de la navigation aérienne |
| ATM | Gestion du trafic aérien |
| ATS | Services de la circulation aérienne |
| CNS | Communication Navigation Surveillance |
| MAP | Cartographie aéronautique |
| MET | Météorologie aéronautique |
| OACI | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| PANS-OPS | Procédures pour les services de navigation aérienne – Exploitation technique des aéronefs |
| SAR | <i>Recherches et sauvetage</i> |



| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

CHAPITRE 1 GENERALITES

1.1 CONTEXTE

- 1.1.1 Le manuel d'exploitation est un document fondamental dans le processus de supervision (certification ou surveillance) d'un fournisseur de service de la navigation aérienne.
- 1.1.2 Il constitue le document de référence par lequel l'exploitant décrit sous une forme pratique et compréhensible, toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services de la navigation aérienne nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.
- 1.1.3 Le fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.
- 1.1.4 Le manuel est amendé à chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'environnement de l'exploitation.

1.2 OBJET

Le présent guide fournit aux fournisseurs de services de la navigation aérienne des lignes directrices pour l'élaboration d'un manuel d'exploitation pour le sous-domaine Gestion du Trafic Aérien (ATM).

Il a pour objet de définir la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un fournisseur de services en charge de la gestion du trafic aérien, et de donner des indications nécessaires à l'élaboration dudit manuel.

Il vise à améliorer la qualité des manuels d'exploitation, harmoniser leur contenu ainsi que leur présentation et faciliter leur rédaction.

1.3 CHAMP D'APPLICATION

Le volume II du guide « GUID ANS 5111 » s'applique aux fournisseurs de services en charge de la gestion du trafic aérien en République de Côte d'Ivoire.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

1.4 ACCEPTATION/APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DU FOURNISSEUR EN CHARGE DE LA GESTION DU TRAFIC AERIEN

- 1.4.1 Le MANEX élaboré par le fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien est soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation avant sa mise en œuvre. L'approbation/acceptation du manuel ne garantit pas à l'exploitant que le manuel ne présente aucune non-conformité à la réglementation mais contient les dispositions permettant d'assurer en toute sécurité la fourniture du service de gestion du trafic aérien
- 1.4.2 Les fournisseurs en charge de la gestion du trafic aérien sont seuls responsables de la conformité du manuel à la réglementation.
- 1.4.3 Le manuel d'exploitation devient, une fois accepté¹ par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), un élément du référentiel propre au fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien, sur lequel ce dernier sera supervisé.

Note : Compte tenu de la variété des modes de gestion et des tâches aéronautiques exécutées par les fournisseurs en charge de la gestion du trafic aérien, des spécificités locales peuvent exister et doivent être abordées même si le guide n'en fait pas mention.

1.5 STRUCTURE DU GUIDE

Le présent guide comporte quatre (04) parties.

La **première partie** présente le contexte et précise le rôle fondamental du manuel d'exploitation pour les fournisseurs en charge de la gestion du trafic aérien et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire.

La **deuxième partie** du document propose une méthode d'élaboration et fournit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un fournisseur de services en charge de la gestion du trafic aérien.

La **troisième partie** fournit une liste détaillée et structurée des points qui doivent être couverts par le manuel d'exploitation.

¹ L'acceptation vise à s'assurer que les aspects essentiels des parties du manuel d'exploitation ont été examinés.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

La **quatrième partie** précise les exigences relatives aux amendements et mises à jour du manuel d'exploitation.

Le **canevas présenté en annexe** est destiné à assister les fournisseurs en charge de la gestion du trafic aérien dans l'élaboration d'un manuel d'exploitation.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTURE TYPE

2.1. METHODE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION

Les étapes décrites ci-après permettent d'élaborer un manuel d'exploitation :

2.1.1 Identification du référentiel réglementaire applicable à la gestion du trafic aérien

2.1.1.1 L'une des premières étapes pour l'élaboration du manuel d'exploitation est de procéder à un recensement exhaustif de tous les textes et règlements applicables à la fourniture des services de la navigation aérienne visés.

2.1.1.2 Ce référentiel constitue la base de l'activité du fournisseur et de l'établissement de ses responsabilités.

2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à son activité

2.1.2.1 Le fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien établit ensuite la liste de tous les moyens et services nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.

2.1.2.2 L'un des objectifs essentiels du manuel d'exploitation est de définir et décrire les rôles et les responsabilités, ainsi que les instructions nécessaires à la réalisation des tâches.

2.1.2.3 Les tâches réalisées par un sous-traitant du fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien sont développées dans le manuel d'exploitation au même titre que les tâches exécutées directement par le fournisseur lui-même, le fournisseur restant responsable des actions de ses sous-traitants.

2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation

2.1.3.1 Les procédures d'exploitation décrites dans le manuel permettent :

- d'indiquer les objectifs et champ d'application de chaque procédure ;
- d'identifier le responsable de chaque activité et tâche, le responsable de la mise en œuvre de chaque procédure et les différents intervenants pour son application ;
- de décrire les ressources nécessaires ainsi que les méthodes de mise en œuvre du service ;
- de définir les circonstances qui déclenchent les actions, et le cas échéant la permanence ou la fréquence de ces actions ;
- référencer les protocoles et accords éventuels entre le fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien et d'autres organismes.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

2.2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION

2.2.1 Le manuel d'exploitation est structuré en huit (08) parties en plus de la rubrique réservée à l'administration du manuel d'exploitation.

2.2.2 La structure type est organisée comme suit :

| | |
|---|---|
| 0 | Administration du manuel d'exploitation |
| 1 | Généralités et administration du fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien |
| 2 | Site, installations et équipements |
| 3 | Formation |
| 4 | Instructions, consignes opérationnelles et procédures d'exploitation |
| 5 | Mesures d'exception / Plan de contingence |
| 6 | Système de gestion de la sécurité/qualité |
| 7 | Mesures de sûreté |
| 8 | Annexe au manuel d'exploitation. |

2.2.3 Si le fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien a recours à d'autres documents spécifiques pour compléter son manuel d'exploitation, il devrait inclure les informations applicables directement dans les parties concernées du manuel, ou alors y mentionner que tout ou partie de ces documents peut être utilisé en lieu et place des parties concernées du manuel.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE – GESTION DU TRAFIC AERIEN

Un exemple de CANEVAS fournissant le contenu d'un manuel type d'exploitation des fournisseurs de services en charges de la gestion du trafic aérien est fourni en annexe du présent guide.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

CHAPITRE 4 : MISE À JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION

Le manuel d'exploitation doit être tenu à jour par le fournisseur en charge de la gestion du trafic aérien.

Toute mise à jour du manuel d'exploitation doit être communiquée à l'ANAC, pour acceptation/approbation.

La première partie (partie 0) du plan type du manuel d'exploitation prévoit à cet effet qu'une liste des mises à jour du manuel d'exploitation soit renseignée par le fournisseur de service, permettant aux services de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de pouvoir suivre les évolutions du manuel d'exploitation.

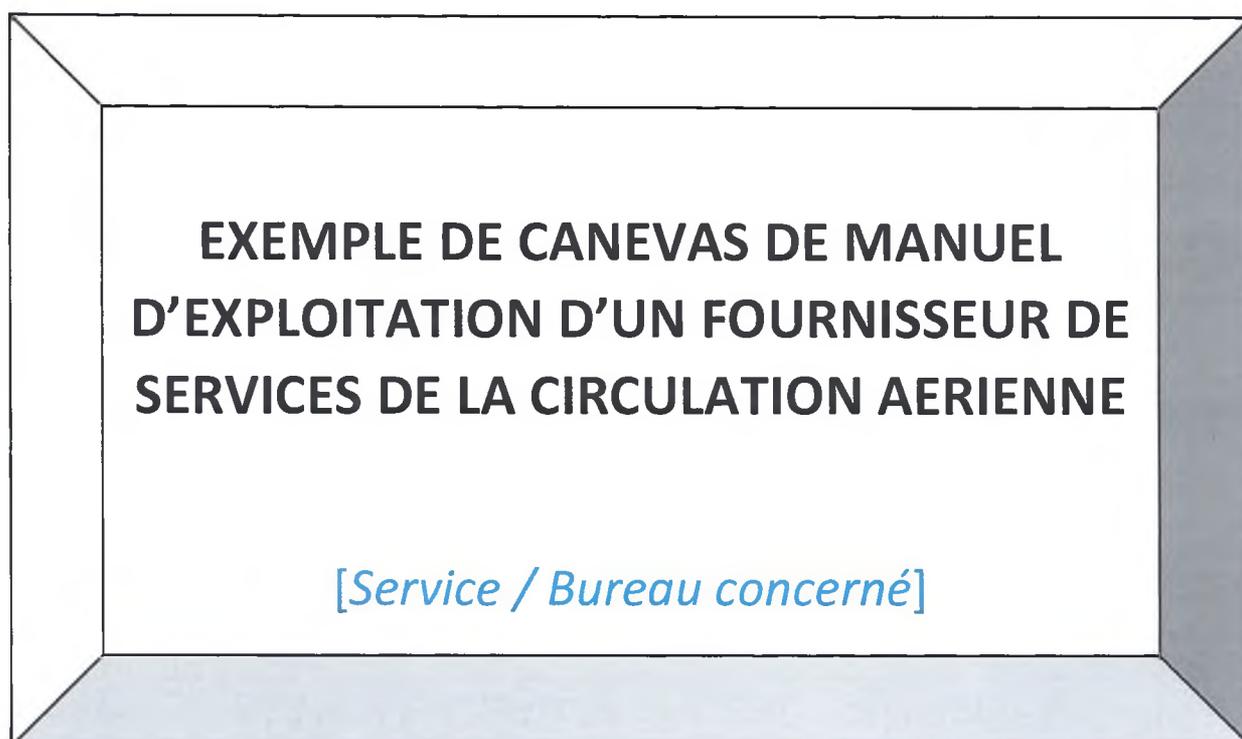
La mise en page, l'édition et l'organisation du manuel d'exploitation sont effectuées de façon à en faciliter la mise à jour.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p> | <p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume II : Gestion du Trafic Aérien (ATM)</p> | <p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p> |
|---|--|---|

ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE



ANNEXE 1 GUIDE ANS 5111 EDITION 2 AMENDEMENT 2



Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

[N° édition] – [mois année]

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

FICHE SIGNALÉTIQUE

| | |
|---|---|
| TITRE DU DOCUMENT | <i>Manuel d'exploitation du SERVICE/BUREAU CONCERNE</i> |
| REFERENCE DU DOCUMENT | <i>Référence du document</i> |
| DATE DU DOCUMENT | <i>Date de rédaction du document</i> |
| STATUT DU DOCUMENT | <i>Version en consultation, version adoptée</i> |
| RESPONSABLES DE LA GESTION DU DOCUMENT | <i>Nom, prénom, fonction, N° de téléphone, email</i> |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

VALIDATION INTERNE DU DOCUMENT

| | NOM ET PRENOMS | FONCTION | DATE ET SIGNATURE |
|--------------|----------------|----------|-------------------|
| REDACTION | | | |
| VERIFICATION | | | |
| APPROBATION | | | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

LISTE DE DIFFUSION

Diffusion pour information

| Destinataires | Support du document | |
|---------------|---------------------|----------|
| | Numérique | Physique |
| ANAC | | |
| | | |
| | | |

Diffusion pour utilisation

| Destinataires | Support du document | |
|---------------|---------------------|----------|
| | Numérique | Physique |
| | | |
| | | |
| | | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

EXEMPLE DE DECLARATION DU DIRIGEANT RESPONSABLE

Le manuel d'exploitation doit comporter une déclaration signée par l'exploitant conforme au modèle ci-dessous :

Conformément à la réglementation aéronautique en vigueur, le présent manuel d'exploitation est présenté par [nom du dirigeant responsable], représentant le fournisseur de services de la navigation aérienne de l'aérodrome de [nom de l'aérodrome].

Il contient tous les renseignements pertinents relatifs à l'administration de la [nom de la direction] et, en ce qui concerne le site, les installations, les services, les équipements, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de [nom du service/bureau] ainsi que le système de gestion de la sécurité / qualité.

J'atteste que le manuel est complet et est conforme à l'ensemble des règlements applicables par tous fournisseurs de services de la navigation aérienne.

J'atteste que le manuel contient les consignes et instructions opérationnelles auxquelles doit se conformer le personnel, concerné dans l'exercice de ses fonctions.

Je m'engage à modifier le manuel d'exploitation, en tant que de besoin, pour fournir des renseignements exacts et à jour et à notifier ces modifications à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

[Signature du Dirigeant Responsable] »

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

| N° de Page | N° d'édition | Date d'édition dd/mm/aaaa | N° d'amendement | Date d'amendement |
|------------|--------------|------------------------------|-----------------|-------------------|
| Page 1-1 | | | | |
| Page 1-2 | | | | |
| ----- | | | | |
| Page 1-n | | | | |
| Page 2-1 | | | | |
| Page 2-2 | | | | |
| ----- | | | | |
| Page 2-n | | | | |
| ----- | | | | |
| Page n-n | | | | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS

| AMENDEMENTS | | | |
|----------------------------|---------------|------------|-----|
| N° Edition de l'amendement | Applicable le | Inscrit-le | Par |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

TABLEAU DES AMENDEMENTS

| <i>Amendements</i> | <i>Objet</i> | <i>Date</i> |
|--------------------|--------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i> |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Cette section fournit la liste des référentiels réglementaires applicables et des documents de référence

La liste devra comprendre les :

- Règlements nationaux ;
- Annexes et documents OACI ;
- Procédures complémentaires régionales ;
- Manuel SMS ;
- Manuel qualité ;
- Lettres d'entente, Mémoires, Accords ;
- Autres manuels pertinents.]

| Référence | Titre | Source | N° Révision | Date de Révision |
|----------------|-------|--------|-------------|------------------|
| Exemple DOCXXX | | OACI | | |
| | | ANAC | | |
| | | Autre | | |
| | | | | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| FICHE SIGNALÉTIQUE | 2 |
| VALIDATION INTERNE DU DOCUMENT..... | 3 |
| LISTE DE DIFFUSION | 4 |
| LISTE DES PAGES EFFECTIVES..... | 6 |
| INSCRIPTION DES AMENDEMENTS..... | 7 |
| TABLEAU DES AMENDEMENTS | 8 |
| TABLEAU DES RECTIFICATIFS | 9 |
| LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE | 10 |
| TABLE DES MATIERES..... | 11 |
| DÉFINITIONS ET ACRONYMES..... | 13 |
| Partie I. GÉNÉRALITES ET ADMINISTRATION | 14 |
| Objet et portée du manuel d'exploitation | 14 |
| Organigramme du fournisseur ATS | 14 |
| Description de : | 14 |
| Description du service fourni | 14 |
| Fonctions et responsabilités des services concernés | 14 |
| Description des postes de travail et de la répartition des tâches | 14 |
| Organisation et fonctionnement | 14 |
| Partie II. SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS | 16 |
| [ATM] II.1 Description du site à partir duquel le service est fourni | 16 |
| [ATM] II.2 Présentation physique de l'aéroport le cas échéant : | 16 |
| [ATM] II.3 Phénomènes aérologiques locaux. | 16 |
| [ATM] II.4 Infrastructure de l'aéroport le cas échéant | 16 |
| [ATM] II.5 Aérodrômes voisins le cas échéant : | 16 |
| [ATM] II.6 Géographie de l'espace aérien | 16 |
| [ATM] II.7 Moyens | 16 |
| [ATM] II.8 Description de l'environnement de travail | 17 |
| Partie III. PROGRAMME DE FORMATION | 18 |
| 3.1 Conditions de recrutement au poste | 18 |
| 3.2 Formation et qualifications requises | 18 |
| 3.3 Contrôle et maintien de compétences | 18 |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

| | |
|---|-----------|
| 3.4 Formation continue | 18 |
| Partie IV. INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION..... | 19 |
| Partie V. Mesures d'exception..... | 21 |
| Partie VI. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE..... | 22 |
| 6.1 Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur ANS..... | 22 |
| 6.2 Structure et organisation du système de gestion de la sécurité | 22 |
| 6.3 Gestion du risque de sécurité | 22 |
| 6.4 Système d'Assurance Sécurité/Qualité | 22 |
| 6.5 Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication) | 22 |
| Partie VII. MESURES DE SURETE | 23 |
| ANNEXES AU MANUEL..... | 24 |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : Date : |
| | Titre du document | Amendement N° : Date : |

DÉFINITIONS ET ACRONYMES

Cette section fournit les définitions des termes ou acronymes utilisés dans le manuel.

Dirigeant responsable :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

PARTIE I. GÉNÉRALITES ET ADMINISTRATION

Objet et portée du manuel d'exploitation

Organigramme du fournisseur ATS

Il s'agit de fournir l'organigramme du fournisseur ATS.

Cet organigramme devra comprendre les relations entre ses différentes structures (services) internes et montrant les liens hiérarchiques.]

Description de :

- l'autorité sous laquelle le manuel d'exploitation est instauré
- l'entité responsable du contenu technique

Description du service fourni

Fonctions et responsabilités des services concernés

Dans cette section, il s'agit de fournir les fonctions et responsabilités du service concerné.

Description des postes de travail et de la répartition des tâches

Dans cette section, il s'agit de décrire :

- ✓ les postes de travail des agents (équipements, etc.),
- ✓ la répartition des tâches
- ✓ et les tâches spécifiques à chaque poste de travail.

Organisation et fonctionnement

Ces exigences devront prendre en compte les éléments suivants :

- Fonctions, responsabilités et qualifications du personnel d'encadrement,
- Exigences relatives :
 - au personnel opérationnel,
 - au nombre minimum de personnel requis par domaine fonctionnel,

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : Date : |
| | Titre du document | Amendement N° : Date : |

- aux heures de travail,
- à la répartition des quarts (le cas échéant),
- aux dispositions relatives à la continuité du service, etc.

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

PARTIE II. SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

[ATM] II.1 Description du site à partir duquel le service est fourni

- *Description générale du site : Localisation du site*

[ATM] II.2 Présentation physique de l'aéroport le cas échéant :

- *Plan de masse*
- *Données caractéristiques*
- *Heures de fonctionnement*

[ATM] II.3 Phénomènes aérologiques locaux.

[ATM] II.4 Infrastructure de l'aéroport le cas échéant

- *Description des aires*
- *Aides visuelles*

[ATM] II.5 Aérodrômes voisins le cas échéant :

- *Indicateurs d'emplacement ;*
- *Heures de fonctionnement ;*
- *Fréquences de travail ;*
- *Radiales et distances par rapport au VOR de l'aérodrome de référence.*

[ATM] II.6 Géographie de l'espace aérien

- *Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité du centre ;*
- *Description et classification des différents espaces ;*
- *Dispositions relatives aux espaces à statut particulier ;*
- *Espaces aériens adjacents.*

[ATM] II.7 Moyens

- *Moyens de communications pour le service mobile aéronautique (SMA)*
- *Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA)*
- *Moyens de radionavigation, d'approche et d'atterrissage*
- *Moyens de surveillance*

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : Date : |
| | Titre du document | Amendement N° : Date : |

- *Moyens d'enregistrements, de traitement et d'archivage des enregistrements*
- *Moyens de traitement des messages ATS*
- *Moyens utilisés pour la formation*
- *Energie et réseau secouru*

[ATM] II.8 Description de l'environnement de travail

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail*

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

PARTIE III. PROGRAMME DE FORMATION

Ce chapitre fournit en détail le profil du personnel et de la politique de formation de l'organisation.

Le programme de formation peut faire l'objet d'un manuel distinct mais dont la référence doit être indiquée dans ce manuel (voir section documents de référence, documents associés).

3.1 Conditions de recrutement au poste

Cette section fournit les conditions de recrutement pour chaque poste identifié.

3.2 Formation et qualifications requises

Cette section décrit le programme de formation des différents agents (formation initiale, spécialisée, en cours d'emploi, formation continue)

3.3 Contrôle et maintien de compétences

Cette section fournit les procédures mises en place pour le contrôle et le maintien de compétences des personnels de l'organisation.

3.4 Formation continue

Cette section décrit les formations continues à suivre par les agents ATS.

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

PARTIE IV. INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

Ce chapitre consigne les instructions et les procédures d'exploitation, au minimum les procédures listées ci-dessous pour chacun des domaines ATS.

1. Procédures de contrôle d'aérodrome ;
2. Procédures de contrôle d'approche ;
3. Procédure de contrôle en route ;
4. Méthodes et minimums de séparation
5. Procédure de coordination des services du contrôle de la circulation aérienne¹
6. Procédures de coordination avec d'autres organismes (services d'information aéronautique, fournisseur de services d'assistance météorologique, organismes ATS adjacents, gestionnaire d'aérodrome, etc.)
7. Procédures de coordination des services d'information de vol et d'alerte
8. Procédures de coordination des services consultatifs de la circulation aérienne
9. Procédures de coordination entre organismes des services de la circulation aérienne et stations de télécommunications aéronautiques
10. Procédures de surveillance (ADS-B/C, radar) ;
11. Procédures de fourniture des informations en vol (information de trafic, renseignements météorologiques, renseignements sur les activités volcaniques, etc.)
12. Procédures en cas d'urgence², situations dangereuses et pannes d'équipement ;
13. Procédures de déclenchement des phases d'alerte ;
14. Procédures de présentation et de mise à jour des données de plan de vol et de contrôle ;
15. Procédures de radiocommunications et phraséologie ;
16. Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;

¹ Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux procédures pour la gestion du trafic aérien RACI 5008

² Pour les situations d'urgence ATS, se référer au guide GUID-ANS-5147.

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

- 17. Procédures d'alerte des services de la maintenance ;
- 18. Procédures de compte-rendu des événements ATS ;
- 19. Procédures de traitement des enregistrements ;
- 20. Procédures de tenue du registre de marche du service ;
- 21. Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances, etc.)
- 22. Consignes locales d'exploitation.

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : Date : |
| | Titre du document | Amendement N° : Date : |

PARTIE V. MESURES D'EXCEPTION

Toutes les dispositions relatives à la gestion des situations exceptionnelles

5.1 Fonctionnement en mode dégradé

5.2 Pannes

5.3 Gestion des grands événements

5.4 Retour en situation normale

5.5 Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines).

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

PARTIE VI. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE

Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel qualité, manuel sécurité). Dans ce cas, faire référence à ces documents (voir section documents de référence).

6.1 Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur ANS

Il s'agit de fournir les objectifs généraux en termes de sécurité et de qualité

6.2 Structure et organisation du système de gestion de la sécurité

Il s'agit de fournir une description du système de gestion de la sécurité mis en place dans l'organisation.

6.3 Gestion du risque de sécurité

Il s'agit de décrire la politique de l'organisation relative à la gestion du risque de sécurité.

6.4 Système d'Assurance Sécurité/Qualité

Cette section fournit une description du système d'assurance Qualité

6.5 Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication)

Il s'agit de décrire les actions de l'organisation prises pour la promotion de la sécurité/qualité



| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

PARTIE VII. MESURES DE SURETE

Cette partie fournit toutes les dispositions adéquates en matière de sûreté répondant aux exigences du programme national de sûreté de l'aviation civile.

Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel sûreté). Dans ce cas, faire référence à ces documents (voir section documents de référence).

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Logo et nom de l'Exploitant | Nom de la Direction | Edition N° : |
| | Titre du document | Date : Amendement N° : Date : |

ANNEXES AU MANUEL

- Annuaire téléphonique
 - Fournisseur ANS ;
 - Services techniques du fournisseur ANS ;
 - Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
 - Gestionnaire d'aérodrome ;
 - Autres numéros utiles.
- Liste des usagers du service (parties prenantes intéressées) ;
- Liste des aéronefs basés sur l'aéroport

_____FIN_____